

COMMUNE DE RUVIGNY (10410)

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

Séance du mardi 13 avril 2021 à 19h00

Convocation du 06 avril 2021

Présents : Daniel BOICHUT, Maire ;
Rémi HANON et Carole HOLLEBECQ maire-adjoints,
Corentin BONNEVIE (arrivé en retard), Valérie CHARVOT (partie en cours de séance donc excusée pour ce départ), Aurélien GAUTHIER, et Françoise PRIEUR, conseillers municipaux.

Absente excusée : Françoise LALLEMAND ayant donné pouvoir à Carole HOLLEBECQ.

Secrétaire : Carole HOLLEBECQ a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'accord au conseil municipal pour que cette séance se déroule à huis clos, l'assemblée accepte à l'unanimité.

Le précédent compte-rendu qui a été envoyé par mail est accepté, à l'unanimité.

Délibération 2021-15 : Approbation du Compte de Gestion 2020 du receveur municipal

Monsieur Rémi HANON, 2^{ème} adjoint, fait part des résultats de clôture 2020 à savoir :

Un excédent de fonctionnement de	349 924.95 €
Un excédent d'investissement de	81 959.42 €
Soit un résultat de clôture de	431 884.37 €

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion 2020,
APPROUVE, à l'unanimité, le Compte de Gestion du receveur municipal.

Délibération 2021-16 : Approbation du Compte Administratif 2020

Monsieur Rémi HANON présente le compte administratif 2020 qui peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice	216 479.54 €
Recettes de l'exercice	266 708.66 €
Résultat de l'exercice	349 924.94 €

Section d'investissement

Dépenses de l'exercice	28 331.64 €
Recettes de l'exercice	92 390.11 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	53 831.00 €
Résultat de l'exercice	81 959.42 €

Soit un résultat cumulé de

431 884.37 €

Monsieur BOICHUT sort de la salle pour que le Conseil Municipal puisse procéder au vote.

Le conseil, à 06 voix pour,

RECONNAT la sincérité des restes à réaliser et que le compte administratif correspond, en tous points, au compte de gestion 2020 du receveur municipal

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération 2021-17 : Affectation des résultats 2020

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement :

- un résultat de l'exercice 2019	299 695.83€
- un résultat pour l'exercice 2020	50 229.12€
- soit un résultat de clôture de l'exercice 2021	349 924.95€

En section d'investissement :

- un résultat de l'exercice 2019	17 900.95€
- un résultat pour l'exercice 2020	64 058.47€
- soit un résultat de clôture de l'exercice 2020	81 959.42€
- un solde des restes à réaliser 2020.....	-85 000.00€

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2021

Affectation en réserve (besoin de financement), compte 1068 ... 3 040.58€

En section de fonctionnement de l'exercice 2020

Un résultat reporté au compte 002 346 884.37€

Délibération 2021-18 : Vote des taxes communales

Monsieur Rémi HANON, le 2^{ème} adjoint responsable de la commission finances, précise que la part de la taxe sur le foncier bâti qui était allouée auparavant au conseil départemental est aujourd'hui reversée à la Mairie. Compte-tenu de la proposition de la commission des finances, au vu du contexte économique actuel, après avoir étudié les augmentations possibles ainsi que les gains afférents et l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 6 voix pour et 1 voix contre (M. BOICHUT) :

DÉCIDE de ne pas augmenter les taux en 2021

PRÉSENTE les taux semblables à ceux de 2020 :

Foncier bâti 37.38 % (part communale : 17.96 ; part départementale : 19.42)
Foncier non bâti 17,24 %

Monsieur Corentin BONNEVIE est arrivé pendant le vote de cette délibération et a donc pris part à celui-ci.

Délibération 2021-19 : Vote des subventions

Le vote de ces subventions a été étudié en même temps que le budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de budgétier les subventions suivantes, identiques à celles attribuées en 2020 :

DIT QUE des rencontres auront lieu avant le vote du BP 2022 avec les présidents des associations demandeuses ce qui permettra de déterminer au mieux les besoins et les conditions d'attributions.

PRÉCISE que ces subventions seront versées, pour partie ou en intégralité, après dépôt d'une lettre de demande accompagnée d'un bilan financier 2020 et selon les projets envisagés pour 2021.

UNC AUBE St Parres	50 €
ADMR Lusigny	700 €
Coopérative scolaire Ecole de Ruvigny	150 €
Divers	100 €
TOTAL	1 000 €

Délibération 2021-20 : Vote du Budget Primitif 2021

Ensuite, le Conseil Municipal, après avoir obtenu une explication sur les reports inscrits au budget primitif 2021, les propositions de la commission des finances détaillées, chapitre par chapitre et des précisions quant à l'augmentation de la part allouée au SIVOS (80 000 € au total pour 2021), à l'unanimité,

ACCEPTE le budget primitif qui s'équilibre ::

• en dépenses de fonctionnement à	452 750.00 €
En recettes de fonctionnement à	594 192.37 €
• en investissement à	348 200.00 €

PRÉCISE que l'excédent des recettes de fonctionnement est créé grâce aux reports 2020 d'un montant de 346 884.37 €.

Délibération 2021-21 : Mise à jour des commissions : rectifications et changement de la déléguée trésorerie

Mme Françoise LALLEMAND rejoint la commission « urbanisme, développement, bâtiments, travaux et voirie ».

Madame Valérie CHARVOT devient la nouvelle déléguée trésorerie. Elle sera donc nommée titulaire de la régie « manifestations diverses » et suppléante de celle pour les « photocopies » ; les arrêtés seront pris en conséquence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les modifications ci-dessus.

CHARGE le Maire de prendre les arrêtés correspondants (pour les régies).

Les délibérations suivantes, portant les travaux ont toutes été étudiées en commission préalablement.

Délibération 2021-22 : Réfection des réseaux d'Adduction en Eau Potable et d'incendie rues de la Barse et de la Grève en partenariat avec le COPE Mogne Seine Barse : conventions de partenariat et signature des devis pour le lancement des travaux

Dans ce dossier, 2 types de travaux sont à prendre en compte.

Tout d'abord, ceux qui relèvent exclusivement de la compétence communale et qui concernent :

- L'installation d'un poteau d'incendie avec renforcement rue de la Grève d'un montant de 2 608.80 € TTC,
- Le remplacement d'un poteau d'incendie rue de la Barse d'un montant de 2 608.80 € TTC.
- La pose d'un nouveau poteau d'incendie au 14 Grande rue pour un montant de 4 609.20 € TTC et
- La remise à niveau d'un poteau d'incendie au 6 Grande rue, en face de la Mairie pour 1 741.20 € TTC.

Une demande de DETR a été déposée courant décembre 2020 avec un avis favorable du SDIS.

Ensuite, des travaux qui relèvent d'une coopération entre la Mairie et le COPE Mogne Seine Barse (compétence du COPE avec participation de la Mairie) et pour lesquels des conventions devront être signées entre les 2 parties pour :

- Le renforcement du réseau AEP pour l'incendie rue de la Barse d'un montant HT de 56 910 €, dont 20 425 € à la charge de la commune.
- Le renforcement pour l'incendie rue de la Grève d'un montant HT de 24 550 €, dont 9 725 € pour la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, conscient de l'importance de ces travaux, **ACCEPTE** l'ensemble des travaux précités, **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les conventions afférentes et les devis correspondants, **DIT QUE** les crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2021.

Madame Valérie CHARVOT ne se sent pas bien et préfère rentrer chez elle, elle en est excusée.

Délibération 2021-23 : Travaux de voirie rue de l'Eglise et impasse du Bois demande de fonds de concours à Troyes Champagne Métropole et lancement de la procédure

Monsieur le Maire explique que ces voiries sont détériorées et qu'il convient de procéder à une réfection plus solide qu'un simple rebouchage de trous. Des devis ont été demandés en ce sens.

Après étude par la commission compétente, l'enveloppe attribuée est de :

- Pour la rue de l'Eglise : 18 000 € TTC et
- Pour l'impasse du Bois (réfection des tranches 1 et 2) : 27 120 € TTC. Il est précisé que la zone 3 ne se fera que lorsque le bassin de rétention des eaux pluviales aura été réalisé par le SDDEA, à l'angle de la rue de l'Eglise et de l'impasse du Bois.

Deux dossiers respectifs de fonds de concours vont être déposés à Troyes Champagne Métropole (un par rue).

Le conseil municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à déposer une demande de fonds pour chaque rue aux services de Troyes Champagne Métropole et signer les documents y afférents, **DÉCIDE** d'allouer l'enveloppe budgétaire précisée ci-dessus pour ces réfections de voiries. **DIT QUE** les crédits correspondants ont été prévus au Budget Primitif 2021.

Délibération 2021-24 : Convention de Médecine Préventive avec le Centre de Gestion

Monsieur le Maire explique que la convention de Médecine Préventive avec le Centre de Gestion qui arrivait à échéance en décembre 2020 n'a pas été renouvelée et propose donc que celle-ci le soit pour 2021 et 2022.

Le conseil municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à signer la Convention de Médecine Préventive 2021-2022 avec le Centre de Gestion.

Délibération 2021-25 : Installation d'un city-stade : lancement de l'étude et autorisation de demandes de subventions auprès de divers organismes.

Monsieur Aurélien GAUTHIER présente l'étude menée qui récapitule les différentes propositions et les subventions qui pourraient être allouées.

L'enveloppe maximale attribuée serait de 66 367 € TTC avec un subventionnement maximum de 80 % du montant HT et une récupération de la TVA par le biais du FCTVA.

Le projet n'en est qu'au stade de l'étude et ne sera pas réalisé avant 2022, mais il convient, dès à présent, de se rapprocher des divers organismes qui pourraient subventionner celui-ci, tels que la Préfecture par le biais de la DETR, la Région Grand Est, la DDCSPP, le Conseil Départemental et TCM ; et déposer les dossiers de demandes.

Le conseil municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des divers organismes mentionnés ci-dessus, dès que possible.

PRÉCISE que l'étude est à approfondir et que ce projet ne verra pas le jour avant 2022 mais que l'enveloppe maximale attribuée ci-dessus est, à ce jour, la référence en matière de dépenses à prévoir soit 66 367 € TTC.

Informations et questions diverses :

- Opération œufs de pâques : suite à l'annulation de la chasse, la commission fête et cérémonies a décidé d'organiser un concours de dessins d'œufs de pâques à destination des enfants de la commune âgés de 11 ans maximum. Beaucoup de dessins ont été reçus en Mairie, cette opération est donc un succès. Ceux-ci seront affichés dans la salle polyvalente
- Élagage d'un arbre dont les branches tombent chez un particulier : un devis de 280 € TTC a été signé par le Maire, les travaux seront réalisés prochainement. La question est posée quant à l'utilité du terrain communal sur lequel cet arbre se situe puisqu'il ne sert à rien et coûte à la commune au vu de son entretien. Précision est donnée qu'un puit se situe sur ce terrain. Proposition est faite de transformer en terrain de pétanque... Affaire à suivre.
- Élections régionales et départementales : le matériel nécessaire à la fabrication de 2 isoloirs a été acheté par la commune suite à la proposition d'administrés de la commune de se charger de celle-ci. Un grand remerciement leur est d'ailleurs adressé.
- Urbanisme : le nombre de Permis de construire, déclarations préalables de travaux et certificats d'urbanismes est détaillé.
- Prochain Conseil Municipal : il faudra prévoir le vote des indemnités aux 2 adjoints, le transfert de la compétence urbanisme (pour ce dossier, une présentation sera faite au conseil) : plusieurs dates seront donc à proposer).
- Des habitants ont apporté leurs félicitations pour la page Facebook « Ruvigny Actu » et l'application « Panneau Pocket ». Une demande a été faite pour que les comptes rendus de conseil soient diffusés mais ceux-ci ne le seront uniquement sur le site internet dès qu'il sera mis en place (une présentation est prévue jeudi 22 avril avant son activation).
- SIEDMTO : une information va être faite dans le prochain bulletin qui sera distribué à l'ensemble des habitants notamment sur les tarifs de la part variable et le nombre de levées, mais aussi sur le fait que les déchetteries de Troyes Champagne Métropole ne sont plus accessibles.
- Un conseiller fait remarquer que des personnes font leurs besoins aux abords des propriétés autour des champs, aucune solution ne peut être apportée à ce problème d'incivilité.

- Des renseignements ont été demandés à la Mairie sur l'utilisation des produits phytosanitaires. Renseignements pris, c'est auprès de la Chambre d'Agriculture qu'il faut s'adresser.
- Commission embellissement : celle-ci avait proposé que des « gabions » soient installés sur certains terrains communaux car des particuliers ont installés des pierres, pots de fleurs... Précision est faite qu'aucun objet ne peut être posé sur la voie publique notamment à cause des risques d'accidents (qui impliqueraient la responsabilité de la commune) mais aussi et surtout sans avoir obtenu d'autorisation préalable de la Mairie. Il est donc décidé qu'une information sera faite à l'ensemble de la population puis un courrier personnel sera adressé aux personnes qui n'auront pas retirer les objets qui entravent la voie publique, ce qui est interdit.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.

La séance est levée à 21 heures 45.

Le Maire,

Daniel BOICHUT